

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 23 janvier 2023

CADRE DE VIE

Des abri-bacs installés pour améliorer le tri des déchets alimentaires

Mis en place depuis avril 2021 par la Métropole dans certains quartiers et résidences de Marseille, des abri-bacs permettent aux ménages de déposer restes et déchets alimentaires pour nourrir les sols dans un objectif vertueux. Vendredi 20 janvier 2023, un 8^e équipement a été installé sur le Cours Julien (6^e arrondissement de Marseille), anticipant l'application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

À compter du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution permettant de trier les déchets biodégradables. La Métropole Aix-Marseille-Provence est d'ores et déjà pleinement engagée en faveur de la réduction à la source des biodéchets, avec notamment la mise à disposition de composteurs individuels et collectifs, de lombricomposteurs, des initiatives « zéro déchet », des opérations de broyage des déchets verts... Pour accélérer cette dynamique, endiguer cette production qui impacte l'environnement et représente un coût pour la collectivité, un Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés (PMPDMA) a été voté en décembre 2019.

Avec la mise en place progressive d'abri-bacs à Marseille, la Métropole met à disposition des solutions de proximité et incite au tri des déchets alimentaires pour les recycler en compost, afin de nourrir les sols. Un habitant de la métropole produit en effet, en moyenne chaque année, près de 624 kg de déchets. Les abri-bacs ont ainsi permis à la Métropole Aix-Marseille-Provence de collecter 42 tonnes de déchets alimentaires !

Grâce à toutes les solutions de gestion de proximité déployées, 7 000 tonnes de biodéchets ont été détournées des ordures ménagères, et 17 tonnes d'émission de CO² ont été évitées ! En 2025, près de 10 000 tonnes de déchets alimentaires par an devraient être ainsi recyclés.

Pour faciliter la démarche et inciter au dépôt des déchets alimentaires, les habitants de la métropole peuvent demander la mise à disposition d'un bio-seau gratuit via l'adresse mail : dechetsalimentaires@ampmetropole.fr.

Plus d'infos sur la gestion des déchets : <https://dechets.ampmetropole.fr>.

Les premiers abri-bacs installés à Marseille

- angle de la rue Fondère et de l'avenue Maréchal Foch (4^e arrondissement)
- 104, boulevard Baille (5^e)
- 73, boulevard Chave (5^e)
- 26, rue Paul Masson (5^e)
- 22, avenue de Bois Luzy (12^e)
- 133, avenue du 24-Avril-1915 (12^e)
- angle de rue de la Sarriette et de la Grand'Rue (12^e)